L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Abonnement ... $12 | Do ... $10 | payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 11 JANVIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

DU MESSAGE DU GOUVERNEUR.
II.

Après avoir exposé la situation financière de l'Etat, le gouverneur ajoute « que les revenus de l'Etat doivent être mis plus en rapport avec les exigences du trésor. » Rien de plus sage assurément que cette suggestion; car pour les gouvernemens comme pour les individus, il est essentiel que les dépenses n'excèdent pas les recettes.

En même temps il fait remarquer qu'en régularisant la taxe sur les esclaves de manière à faire concorder les tableaux de taxes avec le recensement qui vient d'être terminé, on augmenterait les revenus de l'Etat d'environ $10,000. Outre que cette mesure serait utile au trésor, elle ferait disparaître une inégalité de répartition contraire à l'esprit de nos institutions.

Toute la partie du Message qui a rapport aux terres publiques dépose du soin avec lequel cette question épineuse a été étudiée.

Mais le dernier paragraphe du message, que nous reproduisons textuellement, mérite une mention particulière.

"Le système de ventes à l'encan de marchandises sèches en gros, qui est établi à New-York, contribue à attirer vers cette ville les entreprises commerciales. Les importeurs y dirigent de préférence leurs marchandises, parce qu'ils sont certains, au moyen de ces ventes, d'en disposer promptement. Les droits d'encan ont été beaucoup réduits à N.-York pour faciliter ces opérations, et cette mesure, en augmentant considérablement le nombre des ventes, a accru le revenu de l'Etat. L'emploi des mêmes moyens doit nous procurer les mêmes résultats. En diminuant nos droits sur les ventes de marchandises sèches faites par colis, et les maintenant tels qu'ils sont sur les ventes en détail, nous favoriserons notre commerce d'importation directe et notre trésor public ne pourra en définitive qu'y gagner."

Rien de plus vrai que cette observation. Au nombre des causes qui contribuent à la prospérité de New York on peut, en effet, compter en première ligne le mode de disposer des marchandises par le moyen des encans. Ailleurs on vend à l'encan ce dont on ne peut disposer en vente privée; mais à New York on vend presque tout à l'encan et l'on pourrait presque ajouter qu'on n'y dispose en vente privée que de ce qu'on ne peut vendre à l'encan.

Cette différence dans le mode d'opérer les ventes peut, au premier abord, sembler peu important à quelques personnes peu ou point familiarisées avec les affaires. Qu'importe, dira-t-on en effet, qu'importe aux commerçans que leurs marchandises soient vendues en vente publique ou en vente privée? Mais en y réfléchissant on s'apercevra aisément de l'immense avantage qu'il y a de vendre d'une façon plutôt que d'une autre. En vente privée la réalisation s'opère lentement, de loin en loin, et il reste toujours dans une partie vendue par ce moyen du rebut ou ce que les marchands nomment vulgairement une *queue*: circonstance qui a le double inconvénient de diminuer, quelquefois de neutraliser les bénéfices faits sur les ventes antérieures et de tenir des capitaux inactifs. Dans la vente à l'encan au contraire on vend toute la partie en même temps et l'affaire bonne ou mauvaise étant réalisée, les capitaux en provenant peuvent être employés sans perte de temps à de nouvelles opérations.

Les commerçans, eux, savent bien apprécier cet avantage d'une prompte réalisation et c'est ce qui explique en grande partie la préférence marquée qu'ils donnent au marché de New York sur les autres.

Ici par exemple les droits que perçoit l'Etat sur les ventes faites à l'encan sont trop élevés pour que les parties intéressées ne cherchent pas d'abord à disposer de leurs marchandises en vente privée afin d'éviter cette taxe additionnelle de l'encan, taxe qui doit diminuer leurs profits d'autant. Et c'est pour amener un changement favorable que le gouverneur suggère à la Législature l'idée de diminuer la taxe que perçoit l'Etat sur les ventes de marchandises sèches, en gros, à l'encan.

Si conformément à cette suggestion, il était passé une loi établissant cette diminution de taxe on verrait promptement ce mode de disposer des marchandises s'établir parmi nos commerçants, la célérité des remises appellerait incessamment de nouvelles affaires et bientôt, sans doute, nous pourrions rivaliser avec New-York, sinon le dépasser pour l'importance de notre marché de produits manufacturés.

D'un autre côté, la diminution de la taxe serait plus que compensée pour l'Etat par l'augmentation des affaires qui en serait la conséquence: de sorte que l'Etat y trouverait son avantage aussi bien que la communauté.

Espérons donc qu'on prendra en sérieuse considération ce sujet dont l'importance et l'utilité sont évidentes.

8 JANVIER 1815.

L'anniversaire de la glorieuse journée du 8 janvier 1815 a été célébré vendredi avec la pompe accoutumée. Le gouverneur a passé la revue de la Légion. Des discours ont été prononcés à la suite de la cérémonie religieuse à la Cathédrale, et le soir on a joué au théâtre d'Orléans des airs patriotiques.

Nous apprenons avec plaisir que M. Davis Lanaux (démocrate whig) a été élu membre de la Chambre des Représentans pour la paroisse St. Charles, en remplacement de M. Trépagnier (V. B.) démissionnaire.

Nous voyons dans la "Gazette des Opélousas" du 2, que les trois nègres de l'habitation dont l'infortuné Moore était économe ont été condamnés à mort comme meurtriers et que leur exécution a eu lieu lundi dernier.

Fanny Elssler.—Le succès de cette charmante danseuse à Charleston a été aussi vif que celui qu'elle avait déjà obtenu dans toutes les autres villes, où elle a donné des représentations. Elle doit être à la Havane maintenant, et nous ne tarderons pas, dit-on, à la posséder.

Opéra Italien.—Indépendamment de Fanny Elssler nous aurons cet hyver la troupe d'opéra Italien de la Havane; cette troupe possède une prima donna et une basse chantante dont on fait de grands éloges.

NELLE-ORLEANS, le 10 janvier 1841.

Monsieur l'Editeur,

Malgré mon extrême répugnance de voir mon nom figurer dans les journaux, je ne puis rester silencieux à l'égard de la narration qu'a faite le *Pellerin de St. Jacques* sur les évènemens qui ont suivi l'invasion de la Louisiane par les Anglais en décembre 1814. Ce récit contient des détails si erronnés et si injustes contre les individus qui composaient les corps de milices de la rive droite du fleuve, sous les ordres du Général Morgan, que je crois de mon devoir, tant par rapport à moi que par rapport à mes compagnons d'armes, de relever les erreurs et les expressions choquantes échappées de la plume du *Pellerin*. Il a prouvé clairement son antipathie pour les Louisianais, car à l'entendre ce sont les étrangers qui ont fait tout ce qu'il s'est fait de bien dans cette campagne mémorable. Je m'occupe à me procurer quelques petits renseignemens qui me manquent afin de publier les choses telles qu'elles se sont passées sur la rive droite du fleuve le 8 janvier 1815. On verra le nombre d'hommes qui garnissaient cette ligne et comment ils étaient armés.

En attendant, Monsieur l'Editeur, veuillez avoir la bonté de donner place dans votre feuille de demain à la présente communication et me croire

Votre très humble serviteur.
Z. CAVELIER,
Ex-Colonel du Second Régiment.

A M. l'Editeur de l'Abeille.

On nous prie d'insérer la communication suivante:

CENDRES DE NAPOLEON.

Les Français naturalisés ou non qui habitent la Nouvelle-Orléans, ayant le projet de rendre un dernier hommage à la mémoire de Napoléon, dont les cendres viennent d'être rendues à la France, font un appel à leurs compatriotes, à tout habitant de la Louisiane, de quelque nation qu'il soit, pour contribuer par une souscription volontaire à la célébration d'un service funèbre qui aura lieu à la Cathédrale de cette ville le lendemain du jour où l'on apprendra à la Nouvelle-Orléans que les restes précieux de celui qui sut si bien inscrire son nom dans les fastes de l'histoire, ont été déposés dans la chapelle des Invalides à Paris.

Un avis subséquent fera connaître le lieu, le jour et l'heure où une assemblée générale sera convoquée à l'effet de prendre les dispositions nécessaires pour mettre à exécution cet acte solennel.

Plusieurs vétérans de l'empire.

INTERIEUR.
Extrait de la Correspondance Particulière de l'Abeille.

Washington, 28 Décembre 1840.

Sénat.—M. Benton fait une nouvelle motion au sujet du plan qu'il a déjà présenté pour frapper d'une taxe le papier de banque et les autres moyens de circulation; il demande l'impression de son projet. Cette demande qui n'était nullement dans l'ordre a été repoussée.—M. Davis du Massachusetts a présenté un mémoire fort important qui appelle l'attention du Congrès sur l'état des relations existantes entre l'Union et les colonies anglaises de l'Amérique. Tandis que tous les ports de l'Union sont librement ouverts aux vaisseaux anglais, un petit nombre seulement des ports de la Nouvelle Bretagne reçoivent les nôtres. Cette disposition toute favorable aux anglais est opposée entièrement aux intérêts de notre commerce, et le mémoire [illegible] lamentable état de choses. Il est renvoyé au comité des relations étrangères.

Chambre des Représentans.—La chambre a pris aujourd'hui le Bill des pensions de la Marine, c'est l'affaire la plus importante dont elle se soit occupée. Elle a renvoyé à mercredi prochain la question relative aux terres publiques.

Washington, 30 décembre 1840.

Sénat.—La séance du sénat a été entièrement occupée aujourd'hui par l'accomplissement d'un triste devoir: M. Anderson, du Tennessee, après avoir annoncé la mort de son collègue M. Grundy, a prononcé un éloge de cet estimable sénateur qui a été écouté avec une religieuse attention. A la suite de ce discours le sénat a décidé qu'il prendrait le deuil, puis il s'est ajourné.

Chambre des Représentans.—La chambre était engagée dans une discussion relative au Bill des pensions de la marine, lorsque le Secrétaire du sénat vint lui annoncer la mort de l'honorable Félix Grundy, et lui faire part des mesures prises à cette occasion par le sénat. La chambre a immédiatement donné son concours à ces mesures, et M. Brown du Tennessee a fait en quelques mots un vif et touchant panégyrique de l'honorable sénateur.

Du Prochain Cabinet.—Nous n'avons rien de positif sur le prochain cabinet si ce n'est le choix de M. M. Webster comme secrétaire d'Etat, et celui de M. Crittenden comme avocat-général. Il n'est pas certain que M. Ewing accepte la direction générale des postes. Comme je vous l'ai déjà dit; les autres offices ne seront remplis qu'à l'arrivée du général Harrison à Washington; il y sera probablement le 16 janvier. On fait en attendant quelques conjectures: M. Preston est destiné assure-t-on à une haute position, et très probablement M. Sergeant de la Pennsylvanie sera chargé de la Trésorerie.

Floride.—Nous lisons dans le *Mercury* de Charleston du 4 janvier, la lettre suivante qui lui est adressée par un correspondant.

Savannah, 1er janvier 1841.

Voici sur la situation actuelle des affaires en Floride d'intéressans détails que nous devons à un officier de l'armée: Soixante ou soixante dix Indiens se sont rendus à différens postes; ils ont livré leurs armes et témoignent le plus vif désir d'une prochaine pacification. Ils assurent qu'un grand nombre de leurs frères doivent prochainement suivre leur exemple.

On pense que la présence de la délégation de l'Arkansas est pour beaucoup dans les dispositions manifestées par les Indiens. Les tribus de l'Arkansas qui sont à l'heure qu'il est, singulièrement affaiblies ne seraient pas fâchées de se renforcer par l'adjonction de leurs frères de la Floride.

Les nouvelles, comme on le voit, sont toutes à la paix et elles sont pleinement confirmées par les journaux de St. Augustin.

"Une lettre d'un officier du Fort King, dit le St. Augustine News, annonce que le département de la guerre a donné ordre au général Armistead de traiter avec les Indiens et de leur accorder une partie de la Floride.

Le Herald qui donne la même nouvelle, y ajoute des réflexions:

"Le bruit court en ville que le général Armistead est autorisé à traiter avec les Indiens et à leur accorder la partie de la Floride qui est au Sud de Muquito; nous avons peine à croire une pareille nouvelle, qui ferait si peu d'honneur au gouvernement—Peut-il d'ailleurs y avoir une paix avec les Séminoles? Il faut qu'ils soient chassés ou exterminés. Trop de sang a été répandu déjà pour qu'une réconciliation soit possible. Aucun traité ne pourrait durer six mois: les Indiens et à défaut les Blancs l'auraient bientôt enfreint.—Si l'on sait mener les choses à bien, on peut faire sortir les Indiens de la Floride."

Le *Rhone*, paquebot arrivé du Hâvre à N.-York le 27 décembre, a rencontré en mer le 22 Nov. par 49° 10 de long. et 6° 21 de latitude la barque anglaise Bolinda, destinée pour Malte, et qui se trouvait alors entièrement désemparée. Pendant quatre jours elle avait été en proie à un coup de vent qui l'avait fort maltraitée et elle était sur le point de couler au moment où le Rhône l'aperçut. On eut le tems de sauver le capitaine, le maître et dix hommes qui se trouvaient à bord.

PRESIDENT, GREAT WESTERN & BRITISH QUEEN

D'après le *Commercial Advertiser* de New York, le *Président* sera retenu à Liverpool par des réparations qui doivent donner plus de puissance à sa machine. Il ne quittera probablement Liverpool que le 10 février prochain. Durant le reste de la saison, les départs seront disposés de manière à alterner avec le *British Queen* qui doit aussi recevoir d'importantes améliorations.—Le *Great Western* sera soumis à un examen attentif durant son séjour à Bristol. Les époques des départs de ce steamer se combineront avec ceux du *British Queen* et du *Président*.

District de Colombie—D'après le recensement qui vient d'être achevé, la population de la ville de Washington est de 23,364 habitans; celle du comté de 3069; celle de Georgetown 7,312; celle de la ville d'Alexandrie 8549 et celle du comté 1508; ce qui donne un total de 43,712 habitans pour une étendue de dix milles quarrés.

Singulière remarque.—L'Evening Tattler de New-York fait la remarque suivante: "L'Angleterre a vu monter cinq reines sur le trône; Victoria fait la cinquième. Elle est la seule qui ait donné un héritier à la couronne; et cependant de toutes celles qui l'ont précédée, Elizabeth est la seule qui ne se soit pas mariée.

Mrs. Kinney.—Plus heureuse que Mme Laffarge, Mrs Kinney a eu tous les honneurs, toute la célébrité d'un procès presque aussi dramatique que celui de Tulle, et elle a échappé au dénouement tragique qui a flétri l'héroïne du Glandier. Elle vient d'être solennellement acquitté par le Jury de Boston, après des débats qui, pendant plusieurs jours, ont offert un puissant intérêt et attiré dans la salle des assises un nombreux et brillant auditoire où l'accusé n'a trouvé que des visages amis, sur lesquels elle a puisé du courage pendant cette terrible épreuve. Mrs Kinney a trouvé, comme Mme Laffarge, des vives sympathies dans la presse. Les journaux qui lui avaient à l'avance élevé un piédestal et s'étaient efforcés de la poétiser, applaudissent aujourd'hui au verdict du jury qui rend la vie, l'honneur, la liberté à leur protégée pour le portrait de laquelle ils ne trouvent pas d'assez brillantes couleurs.

"Ce matin, dit le *Boston Democrat* de vendredi, un conte ridicule a circulé dans le public: on a dit que, pour échapper à un jugement qu'elle redoutait, Mrs Kinney s'étaient suicidée dans sa prison. Mais elle est venue, à l'heure des débats, donner un démenti à cette fable calomnieuse, et rassurer ses nombreux amis. Sa santé n'avait jamais paru meilleure, sa physionomie n'avait jamais été plus empreinte de calme et d'espérance. Ses yeux sont brillants et doux comme ceux de Fanny Elssler. Peu, bien peu de femmes auraient pu, au milieu des épreuves qu'elle a subies depuis quatre mois, conserver comme elle une assurance pleine de modestie, un calme plein de sérénité. Elle est un prodige dans son siècle, et sera long-tems un objet de curiosité et de sympathie.

Le système de défense de Mrs Kinney n'a pas été de nier l'empoisonnement de son mari (la présence de l'arsenic dans l'estomac avait d'ailleurs été constatée de la manière la plus positive); mais elle a prétendu que M. Kinney s'était suicidé et, pour établir son assertion, il lui a fallu révéler des secrets de ménage dont l'aveu lui a fait monter la rougeur au front. Une de ses amies, miss Hussford, est venue raconter au tribunal que plus d'une fois Mrs. Kinney lui avait fait la confidence de ses peines, des infidélités et des goûts libertins de son mari. Au dire de ce témoin, Mrs. Kinney avait souvent représenté à Monsieur Kinney tous les dangers qu'avaient pour leur mutuelle santé les visites de celui-ci aux maisons de débauche, et il lui avait répondu que si jamais ces dangers se réalisaient, il aimerait mieux se tuer que d'avoir recours à un médecin. Or, d'après Mrs. Kinney, il n'a pas tardé d'être mis à même de tenir sa parole, et sa mort n'est que le résultat et l'expiation de son libertinage. Il s'est tué pour échapper à la honte de mettre le médecin dans le secret de ses habitudes dépravées; et on l'a en effet entendu dire sur son lit de mort, à l'heure de l'agonie. "Ah! mon Dieu! je me suis tué moi-même! Seigneur, ayez pitié de mon âme!

L'autopsie n'a nullement établi que M. Kinney eût été réellement atteint du mal dont l'accuse sa femme, mais les médecins ont déclaré que les traces pouvaient avoir disparu par la décomposition qui a eu lieu dans le cadavre, avant que l'on ait procédé à l'exhumation et à l'autopsie.

Le système de Mrs. Kinney a d'ailleurs eu un triomphe complet, car le jury n'a pas fait attendre plus de cinq minutes son verdict unanime d'acquittement.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

EXTERIEUR.

Chine—Le *Lion Indiaman*, arrivé à New-Port, a apporté le *Register* de Canton jusqu'au 7 juillet et des correspondances de Macao qui vont jusqu'au 11 du même mois. Aucun changement important n'a eu lieu dans la situation des affaires. Le blocus continue toujours, en attendant de plus sérieuses hostilités. Les Chinois mettent toujours la même activité dans leurs préparatifs de résistance. Le gouverneur Lin a promis de fortes récompenses à tous ceux qui lui apporteraient la tête d'un Anglais ou qui détruiraient quelque bâtiment de la flotte ennemie. Plusieurs navires américains sont encore dans ces parages; malgré l'état critique des affaires le Merchant, l'Adélaïde et la Washington sont à moitié chargés et ils doivent aller compléter leur cargaison à Manille.

VARIETÉS.

LE BONHEUR D'ETRE VOLÉ.

Le rôle de dupe n'est pas toujours aussi mauvais qu'on le suppose. Les gens qui se donnent beaucoup de mal pour n'être pas trompés ont bien souvent tort; c'est un faux calcul qui les guide, et ils sauvent leur amour propre aux dépens de leurs plus solides intérêts. Les existences les plus calmes et les plus sereines doivent ordinairement leur bonheur à la complaisance, à la faiblesse ou l'aveuglement qui les soumet à quelques artifices salutaires. Regardez bien, et vous verrez que la plupart des félicités humaines reposent sur une duperie. Les philosophes qui ont poussé le plus loin cette maxime nous ont dit que les époux trompés étaient les plus heureux; ils nous ont montré la bonne humeur, les petits soins et l'abondance entrant avec la fraude sous le toit conjugal. Mais ce sont là des considérations délicates auxquelles [illegible] de toucher. Nous ne voulons parler ici que des gens dupés dans leur fortune.

Il n'y a que les pauvres diables qui soient à l'abri de toutes rapines, et sous ce rapport on peut dire—N'est pas volé qui veut. Exciter l'envie, la tentation de la cupidité, en un mot avoir les moyens d'être volé, c'est déjà un commencement de bonheur, auquel [illegible] pour le compléter, cet aphorisme [illegible] peut-être effrayant aux timides et aux [illegible] ne seraient jamais mieux servis que [illegible] qui nous volent.

Un ami apporta au marquis de L.... une preuve de malversations commises par son intendant.—Cet homme-là, lui dit-il, fait sa fortune aux dépens de la vôtre, il vous vole d'une façon scandaleuse.

—Je le sais, répondit le marquis.

—Pourquoi donc ne le renvoyez-vous pas?

—Je m'en garderais bien, depuis dix ans que j'ai pris à mon service ce coquin d'intendant, je mène grand train, et mon revenu suffit à mes prodigalités. Il sait que j'ai de l'ordre jusqu'à un certain point, et que je n'examinerai pas ses vols, à condition que mon capital restera intact, et il ménage en conséquence, de manière à ce que chacun de nous deux ait sa part. Comment s'y prend-il? c'est son affaire. Le drôle s'entend merveilleusement à placer mon argent, à faire valoir mes propriétés, à augmenter le prix des fermages et des locations. Il est en toutes sortes de chicanes, il intente à droite et à gauche des procès que nous gagnons, et je n'ai jamais été aussi riche que depuis que je suis ainsi volé. Si je mets à sa place un honnête homme, un intendant modèle qui ne travaillerait que pour moi, je serais déjà ruiné, ou du moins m'aurait-il fallu considérablement réduire mon luxe et mes dépenses. Comme ma fortune est un peu la sienne, il la fait fructifier avec un talent, une ardeur et un zèle que l'intérêt personnel peut seul inspirer. Aussi, pour rien au monde, ne lui ôterai-je l'administration de mes biens, et je n'ai qu'une crainte, c'est que bientôt il ne se trouve assez riche pour me quitter.

La Fontaine a écrit une fable charmante sur le bonheur d'être volé—Un pauvre mari prodigue vainement à sa femme les soins les plus tendres; elle ne répond que par une froideur désespérante aux témoignages d'un amour qu'elle ne partage pas. L'époux a beau faire; il n'obtient ni un mot flatteur, ni un sourire, ni même une œillade encourageante; l'hymen a orné sa demeure d'une statue que le feu sacré ne vient jamais animer. Dans sa misère, et par une belle nuit d'été, le triste époux adresse au ciel une plainte touchante. Tout à coup une fenêtre s'ouvre, un voleur entre dans la chambre nuptiale, et l'épouse effrayée se jette dans les bras de son mari qu'elle presse de toutes ses forces contre son cœur. O moment de félicité suprême et inconnue!—Merci, ami voleur, merci! Voilà les clés, prends tout ce qui te conviendra; prends l'argent, les habits et les meubles, ne te gêne pas, tout ici est à toi, et ce que tu me voleras n'est rien auprès du bonheur que tu m'as apporté!

Ce n'est pas précisément sur les grandes routes et par les voleurs de profession qu'il est bon d'être volé; c'est dans le monde, par des larrons déguisés sous divers titres et munis de diverses patentes. Ceux-là vous comblent d'égards, flattent vos passions et vous traitent comme de bons aliens qu'il faut soigner et ménager. Tout va bien alors, pourvu qu'on ne se laisse tondre que le superflu de la toison. Quant aux véritables bandits, leur office est quelquefois profitable aussi, et pour le prouver, nous citerons une aventure qui est arrivée il y a peu de tems, et qui s'est passée en Italie:

Un jeune peintre français, Félix D...., après avoir concouru sans succès pour le grand prix, résolut de faire à ses frais le voyage de Rome. Bien que ses compositions n'eussent pas réussi auprès des juges classiques de l'académie, Félix avait un beau talent et promettait de devenir un artiste de la plus haute distinction. Il aimait son art par dessus toutes choses, mais le monde avait aussi des attraits pour lui, et après une journée consacrée au travail, il se plaisait à chercher d'utiles et agréables distractions dans les salons où son mérite et ses aimables qualités lui valaient un accueil distingué.

Félix avait rencontré dans la haute société de Rome le comte Adrien de L...., qui s'était arraché aux délices de la vie parisienne, pour venir passer deux ans en Italie. Les deux jeunes gens avaient été camarades de collège; la conformité de leurs goûts et de leurs idées établit entre eux une liaison qui devait acquérir de nouvelles forces en passant par une épreuve terrible. Un jour qu'ils naviguaient ensemble sur le Tibre, dans une frêle embarcation et par un assez mauvais temps, l'imprudence de Félix faillit lui devenir fatale, il tomba dans le fleuve, et c'en était fait de sa vie, si Adrien ne s'était élancé à son secours et ne l'avait sauvé au péril de ses jours. Peu de tems après cet évènement, le comte quitta Rome pour continuer son voyage; il allait à Naples et devait se rendre ensuite à Venise, où Félix lui promit de le rejoindre.

Le jeune peintre employait une partie de son temps à étudier les chefs-d'œuvre des maîtres, dans les églises, les galeries et les musées; puis il faisait de longues excursions dans la campagne, cherchant et copiant les modèles que lui offrait la nature vivante. Un de ces pèlerinages d'artiste le conduisit à quelques lieues de Rome, dans un pays qui jouissait d'une assez mauvaise réputation, et où les voyageurs ne se risquaient pas sans une bonne escorte. Il y avait par là une bande de brigands commandée par un jeune chef dont on racontait des merveilles. Chaque jour ces malfaiteurs se signalaient par un nouvel exploit, et tous les efforts de la milice avaient échoué contre l'audace de leurs rapines. Félix, avec toute l'insouciance de sa profession, s'était aventuré seul et sans guide dans ce pays si dangereux.—"Les bandits, avait-il dit, s'adressent aux Anglais qui voyagent en chaise de poste, et non à un pauvre diable de peintre qui court les champs, son portefeuille sous le bras."

Et puis, Félix aimait les aventures, et il n'était pas fâché de voir de près ces brigands, dont on lui avait fait de si curieuses et de si terribles descriptions. Le vœu qu'il formait en secret se réalisa. Il était occupé à reproduire sur son album un site pittoresque, lorsqu'il se sentit frappé sur l'épaule; il se retourna vivement, et il vit un homme vêtu moitié en soldat, moitié en paysan, qui lui demanda d'un air indifférent:

—Quelle heure est-il, monsieur?

Félix tira sa montre, une misérable petite montre d'argent que l'inconnu saisit avec beaucoup d'agilité, et mit froidement dans sa poche.

—Je comprends, dit le peintre, ce n'était pas l'heure, c'était la montre que vous demandiez?

—C'est clair. Maintenant, donnez votre bourse.

—Elle est bien maigre!

—Vous n'avez pas de bijoux?

—Pas le moindre.

—Ce porte-crayon

—Est en cuivre.

—Gardez-le. Une triste proie que nous avons rencontrée là! N'importe! Je ne vous en veux pas, et vous pouvez tranquillement continuer votre travail. Adieu!

—Un instant, reprit Félix; ces hommes que je vois là bas sont vos compagnons?

—Je suis leur chef.

—Ils sont admirablement groupés, et ils font un effet merveilleux dans ce paysage. Voulez-vous me rendre un grand service?

—Pourquoi pas?... Que faut-il faire?

—Dire à vos hommes de rester là pendant dix minutes, le temps de les dessiner.

—Ah! et figurerai je aussi dans le tableau?

—Oui vraiment.

—Et combien nous donnerez-vous pour cela?

—Que voulez-vous que je vous donne? vous m'avez tout pris!

—Je crois que vous autres peintres vous payez un écu par séance les gens qui vous servent de modèles?

—En effet, c'est le prix ordinaire.

—La réalité vaut bien dix fois la fiction, n'est-ce pas? Eh bien! nous sommes six, et vous nous donnerez douze ducats d'or. Votre promesse suffit; vous me direz votre nom et votre adresse, et j'irai chercher la somme moi-même la première fois que mes affaires m'appelleront à Rome.

Félix accepta ces conditions, et quand il eut fait son croquis, le chef des bandits le salua de la main en lui disant:

—A bientôt!

Puis il s'éloigna, suivi de ses compagnons.

Quinze jours après cette scène, le jeune peintre était seul dans son atelier, lorsqu'un homme entra, se débarrassa d'un large manteau et lui laissa voir le chef des bandits.

—C'est moi, dit ce singulier visiteur, ne m'attendiez-vous pas?

—Je vous avouerai franchement que non, répondit Félix.

—Cependant je vous avais annoncé ma visite. Il s'agit de régler une affaire d'intérêts et je suis exact dans ces sortes d'occasions. C'est une imprudence, direz-vous? Mais non, puisque vous ne m'attendiez pas. Et puis, j'ai l'habitude de lire sur les physionomies, et je vous crois incapable de me trahir. Ce n'est pas chez un peintre que je trouverai des gendarmes embusqués. Je suis donc venu en toute confiance, comme un honnête créancier qui se rend chez son débiteur, et qui lui demande s'il est en fonds pour le payer.

—Je vous dois douze ducats, n'est-ce pas?

—Allons! vous avez bonne mémoire.

Félix ouvrit son secrétaire, pendant que le bandit faisait en amateur le tour de l'atelier, et s'arrêtait devant un tableau fraîchement peint:

—Admirable! s'écria le brigand.

—Vous donc?

—La scène qui représente notre rencontre.

—Ah! vous trouvez que c'est bien? Votre suffrage me flatte, car vous êtes ici un juge compétent. Voici vos douze ducats.

—Non! non! je ne vous demande plus d'argent, maintenant; je vous en offre: voulez vous me vendre ce tableau?

—Vous le vendre?....à vous?....Et qu'en feriez-vous?

—Que vous importe? Dites-moi seulement le prix que vous y mettez?

—Sérieusement?

Le bandit ouvrit sa veste, dénoua une ceinture amplement garnie de pièces d'or, et ajouta:

—J'ai là de quoi payer un Raphaël.

—J'en suis persuadé, mais je n'ai pas l'intention de vous rançonner.

—Une épigramme? A votre aise! Vous êtes chez vous.

—Si ce tableau vous plait, prenez le pour les douze ducats que je vous dois; nous serons quittes.

—Non; je n'abuserai pas de votre générosité; votre tableau vaut pour moi deux cents ducats, les voici.

Cela dit, le brigand jeta sur la table une bourse pleine d'or; puis il prit son manteau, mit le tableau sous son bras, et dit à Félix:

—J'ai fait un bon marché; cette peinture est digne de Salvator Rosa, notre peintre à nous autres bandits.

Et il sortit tranquillement, en fredonnant une ariette du dernier opéra de Donizetti.

....Trois mois s'étaient écoulés depuis cette étrange scène; Félix venait d'arriver à Venise; il était descendu chez son ami le comte Adrien.

—Mon cher Félix, lui dit le comte, je vous attendais.

—Pour reprendre ensemble le chemin de Paris.

—Oui, mais nous serons trois pour faire le voyage.

—Ah!.... Et quel sera notre compagnon?

—La plus charmante femme de Vénise.

—Une intrigue galante?

—Non, mieux que cela: nous partirons avec la comtesse de L...., car je vais me marier. J'épouse une femme charmante, la baronne d'Ascoli, et je veux aujourd'hui même vous présenter à ma future. Vous êtes annoncé, et elle a grande envie de vous connaître.

Adrien, dont l'impatience était visible, conduisit son ami chez la baronne. Ils entrèrent dans un palais d'assez belle apparence. Trois domestiques proprement galonnés se tenaient dans l'antichambre. Tout respirait le luxe dans cette demeure. On leur dit que la baronne venait de sortir pour faire ses dévotions.

—Et rentrera-t-elle bientôt? demanda le comte.

—D'ici à une demi heure.

—Alors, nous l'attendrons.

Le valet de chambre leur ouvrit la porte d'un magnifique salon. A peine entré, Félix jeta un cri de surprise.

—Qu'avez vous donc? lui demanda le comte.

Le peintre ne répondit rien; il était immobile et sans voix, arrêté devant un tableau représentant une scène de brigands.

—C'est une belle peinture, n'est-ce-pas? dit négligemment le comte.

—Fort belle. Mais comment ce tableau se trouve-t-il ici?

—Rien de plus simple. Un présent qui a été dernièrement fait à la baronne par son cousin.

—Son cousin dites-vous?

—Oui; un jeune homme, qui, je vous l'avouerai, m'inspirait quelques inquiétudes par ses assiduités. Mais il est parti avant hier pour un château qu'il possède aux environs de Rome.

—Et ce cousin est un jeune homme?

—Trente ans environ.

—Grand, bien fait, des cheveux noirs, des yeux bleus, une physionomie expressive?

—Oui....le connaîtriez-vous?

—Peut-être.

—Du reste, vous pouvez facilement vous en assurer, son portrait est dans ce cabinet.

—C'est cela même! c'est bien lui! s'écria Félix, en entrant dans le boudoir de la baronne.

—Où donc avez-vous rencontré le chevalier de [illegible]?

—Dans la campagne de Rome, un jour qu'il me prit ma montre et ma bourse, en compagnie de cinq brigands de sa bande!...

—Vous perdez la tête, Félix!

—Non, car le tableau qui est dans ce salon, c'est moi qui l'ai fait, et le prétendu chevalier me l'a payé deux cents ducats.... Sortons, mon ami, fuyons! Nous sommes ici dans une caverne, et cette baronne que vous alliez épouser est la cousine ou la maîtresse d'un chef de bandits.... Je suis arrivé à temps!

Félix raconta son aventure au comte, qui demeura confondu. Adrien avait vainement cherché à prendre des informations sur la baronne; un mystère profond l'environnait, et il avait fallu toute son aveugle passion pour ne pas apercevoir ce qu'il y avait de redoutable dans ces ténèbres.... Le soir même, les deux amis quittèrent Venise sans bruit.

—Vous m'avez sauvé la vie, dit Félix à son ami, mais je crois vous avoir rendu un service non moins grand, et je m'estime heureux d'avoir été arrêté par ce brigand!....On gagne quelquefois beaucoup à être volé!

EUGENE GUINOT.

DERNIERES DATES.

New York	déc 30	Liverpool	déc 4
Boston	déc 29	Londres	déc 3
Philadelphie	déc 31	Havre	dec 1
Washington	déc 31	Paris	dec 1
Baltimore	déc 31	Bordeaux	nov 27
Charleston	janv 4	Madrid	nov 22
Vera-Cruz	nov 4	Cadix	oct 20
Tampico	nov 17	Havane	déc 21
Mexico	oct 24	Houston	janv 3

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIÉS.
Navire Mary Kingsland, Weare, Liverpool, S & J P Whitney
Ambassador, Kelly, Liverpool, do
Trenton, Bennett, New York, P Laidlaw
John Hall, Perkins, Boston, S & J P Whitney
Navire à vapeur Neptune, Rollins, Galveston, J Reed & co
Barque Ann Louise, (F) Lemestre, Havre, V Roumage
Two Sisters, Ward, Liverpool, Barber Bro. & co
Brick Isabella, McKee, New York, W Jackson & co
Goel. Southerner, Gaylord, Matamoros, W F Vigers & co
Atrevida, Espinosa, (Mex.) Campêche, S Fernandez
Charlotte, Perry, Pensacole, T C Twitchell
Export, Gardner, la baie Vermillion, J B Bailey

ARRIVÉS
Bateau de remorque Pilot, Martin, des Passes.
Bateau de remorque Claiborne, Davis, de la Passe Sud Ouest.
Bateau de remorque Shark, Martyn, de la Passe Nord Est.
Bateau de remorque Post Boy, Kenny, des Passes.
Bateau de remorque Hudson, Soulé, des Passes
Bateau de remorque Porpoise, Davis, venant de la Passe Sud Ouest.
Navire Ohio, Hatch, de Boston.
Navire Bazar, Allen, de Rotterdam.
Navire Susan E. Howell, Bailey, de Baltimore.
Navire Elizabeth, Sinclair, de Liverpool.
Navire Virginia, Kenney, de Liverpool.
Barque Glasgow, Douglass, de Greenock.
Barque Osprey, Gaylord, de New York.
Barque Clinsman, [illegible], de Demarara
Brick Presto, Maria, de Matamoras.
Brick Achilles, Kadman, du Havre.
Brick Geo. Henry, [illegible] de Key West.
Brick Cameo, Jarvis, de Boston.
Brick Jacinta, [illegible], de la Havane.
Brick Amerika, [illegible], de Bordeaux.
Brick Alwina, [illegible], de Brême, par la voie de Portsmouth.
Goel. Eagle, Cutler, de la Havane.
Goel. Wilson, Barstow, de la Mobile.
Goel. Maria J. Estell, Holmes, de la Havane.
Goel. Policy, Piper, d'Apalachicola.
Goel. Octavia, Churchill, d'Apalachicola.
Goel. Watchman, Murray, de Matamoras.
Goel. Orator, Blivens, de la Mobile.
Polacre San José, Pugeol, de la Havane.
Steamer Gen. Morgan, Jones, de William's Landing.
Tribune, Paxon, de Cincinnati.
Istan, Eaton, de St. Louis.
Mermaid, Lusk, de St. Louis.
Canton, Stratton, de Williams Landing.
Tiber, Frisbee, de Florence.
Sultana, Tufts, de Vicksburg.
Vicksburg, Brenham, de Vicksburg.
Hail Columbia, Riley, du Grand Gulf.
Bonaparte, Briggs, du Fort Adams.
Angora, Bollin, du Bayou Sarah.
Invincible, Walworth, de Natchez.
Norma, Caldwell, de Natchez.
Col. Woods, Bell, de Memphis.
Brian Boroihme, Smoker, de la Rivière Rouge.
Jean d'Arc, Wright, de Vicksburg.
John Mills, Brodes, de St. Louis.
Feliciana, Jordan, de Bay à Tunica.
Czar, Gray, de Portsmouth.
Gen. Armstrong, de Yazoo City.
Clarksville, Irwin, de Clarksville.
Somerville, Van Duzen, de Randolph.

EN RIVIERE.
Brick Uncas, Roush, de la Jam [illegible]
[illegible]
Goel. Palmyra, Bartlett, des Iles Turques.
Goel. Wm. Wallace, Pillsbury, de Tampico.
Une barque et plusieurs bricks et goëls.

Décédé hier à 2 heures après midi, Gilbert Southène Andry, âgé de 77 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures; son corps sera exposé à la chapelle.

Le public est informé que la vente des objets dépendants de la succession St.-Albin, aura lieu ce matin à 11 heures, par le registre des testaments au domicile du défunt, rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine. Les objets se composent de deux magnifiques bureaux en diamants; de bijouterie, d'argenterie, de livres, [illegible] pendules, glaces &c. &c. GURY, curateur. 11 janv.

La barque MAZEPPA, capitaine Gibson, de New-York, commencera à décharger ce matin, 1ère municipalité, entre les deux marchés. Les consignataires sont priés de recevoir leurs marchandises. 11 jan. R. GRONING & Co.

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque anglaise INDEPENDANCE, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire. 11 jan

AVIS—La goëlette Eagle, capitaine Cutler, de la Havane est en déchargement en face de la rue St. Pierre. Les consignataires sont priés de recevoir leurs permis. 11 J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

COLLEGE DE VERSAILLES.
LES vacances sont terminées depuis le deux de janvier et les classes sont ouvertes depuis ce jour. 11 j—1.

AVIS AUX DAMES DE L'EXTERIEUR.
MADAME JONC, a transporté son magasin de modes de la rue Royale, à la rue de Chartres No. 33, encoignure Douane, (aux dames Louisianaises.) On trouvera dans son nouveau magasin, un bel assortiment de marchandises de modes et nouveautés, tels que, chapeaux très riches, pour dames et enfans, indienne, mousseline laine, merinos, chales en tout genre, broderie, et parures pour bal, un grand assortiment de rubans; et toutes fournitures pour les modistes. 11 janv.

AVIS D'ENCAN.
LES soussignés ayant loué le vaste magasin appartenant à M. Seghers, situé rue de la Vieille Levée, No. 74, entre St. Louis et Toulouse, préviennent leurs amis et le public en général qu'ils commenceront aujourd'hui lundi, 11 courant, leurs ventes à l'encan pour groceries exclusivement, à 10 heures du matin, et qu'elles seront continuées chaque jour à la même heure.
P. DUBERTRAND,
H. LEGENDRE.
P. S. Le magasin étant vaste et convenable, l'on recevra des marchandises en magasinage à des prix modérés. 11 jan—3

CELUI qui a trouvé, ou en la possession duquel peut se trouver un petit PORTEFEUILLE de cuir jaune, attaché d'un petit cordon noir, est prié de le mettre à la poste, avec ce qu'il contenait, les billets de Banques, si on le juge convenable, excepté, à l'adresse des Editeurs de cette feuille. 11 jan

ASSOCIATION DE CHARITE DES POMPIERS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
LES Directeurs de cette institution se réuniront dans le local de la pompe de la Compagnie Mississipi No. 2, ce soir, le 11 courant, à 6 heures et demie.
11 jan—1 THOMAS LAGAN, secrétaire.

A VENDRE.
PAR J. & L. GARNIER, rue Royale No. 162—Deux mille fusils de munition avec bayonnettes, et en bon état. 11 jan—10

AVIS.—Un homme marié, et ayant beaucoup voyagé, désire trouver un emploi de professeur, soit dans une pension, soit dans quelque famille privée. Il peut enseigner les diverses branches de science et de littérature que l'on apprend dans les collèges les plus renommés, et, si on le désire, plusieurs langues modernes. Sa dame est très habile sur les différents genres de travaux d'aiguille et de broderie, qu'elle pourrait enseigner au besoin à de jeunes demoiselles. Les recommandations les plus respectables seront données. S'adresser à Mr. *Homer*, au bureau de cette feuille. 11 janv—2

TAXES D'ETAT.
LA collecte des taxes d'Etat sur propriétés foncières, esclaves et voitures pour l'année 1840, commencera dans les trente jours de cette date.
Nlle.-Orléans, 10 janvier 1841.
Le bureau a été transféré maison d'Etat, rue du Canal. 11 janv—3

MME. Ve. LACAVE & Cie rue Royale, entre St Pierre et Toulouse, ont reçu par les derniers arrivages et offrent en vente, mardi prochain 12 courant, les articles suivants:
1o. Robes de bals en tous genres, telles que tulle filagramme, Syllon, angelina, seovan, pastoural cobourg, italien, filet étoilé, dito blazon, de damasse, de mouchoir, [illegible] comme articles de dernières nouveautés pour robes.
2o. Des écharpes mousselines organdis, brodées en couleurs Ecossais et à baguettes.
3o. Des chals mousselines brodés en couleur et en blanc; coiffures de bals en tous genres elle offre des chapeaux d'étoffe, en toutes couleurs, à la dernière mode, à 35, et un assortiment de dentelles, guipures, pondi, champ. Dentelles noires, pour garniture de robes, le tout à des prix modérés. 11 janv—3

AVIS—Le Dr. BORTOLOTTI a transféré son domicile à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre. Il sera toujours chez lui pour des consultations, depuis 9 heures jusqu'à midi. 11 janv—4

Nlle.-Orléans, 11 janvier 1841.
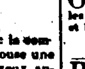
DETENU dans la rue du Camp, No. 290, un cheval bai, ayant la crinière courte, et la queue noire, avec une bride et une selle. Le propriétaire le trouvera en s'adressant à l'encoignure des rues Julia et du Camp.
11 j—3 N. ALPHONSE.

MARCHANDISES sèches—10 balles toile à draps écrue 4-4 et 4 caisses de blanche 7-8, en déchargement du brick Cameo, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 11 janv 134, rue des Magasins.

OMBRELLES et Parapluies—49 caisses parapluies en soie et en gingham de 24, 26, 28 et 30 pouces et ombrelles en satin, gros de Naples, unies et à dessins, de 22, 26 et 16 pouces, en débarquement du Joséphine, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 11 janv 134, rue des Magasins.

BOTTES et Souliers—34 caisses comprenant un assortiment complet de chaussures pour hommes et pour enfants, et de bottes imperméables de toute genres, en débarquement du Cameo, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 11 janv 134, rue des Magasins.

HABILLEMENTS—154 caisses habillements pour la saison en débarquement du brick Cameo, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 11 janv 134, rue des Magasins.

LISTE DE BATIMENS
En chargement ou expédiés pour la Nlle. Orléans.

NEW-YORK.
Navire Levant, Whittlesey, expédié le 20 déc.
" Nashville, Russell, expédié le 26 déc.
" Alexander, Copper, expédié le 20 déc.
" [illegible], Taylor, parti le 22 dec.
" Huntington, ——, parti le 24 déc.
" [illegible], Miller, expédié le 26 déc.
" St. Mary, Foster, partant 21 déc.
Barque José Perry, Stevens, expédiée le 24 déc.

BOSTON.
Navire Charlotte, [illegible], expédié le 10 déc.
" Huron, Paine, expédié le 26 déc.
" [illegible], Pettis, expédié le 20 déc.
" [illegible], Urquhart, expédié le 12 déc.
" Chase, Pratt, succédant à l'Océan, le 20 déc.
" Tyrus, Kempt, expédié le 16 déc.
" [illegible], Winser, succédant au Perez.
" Memphis, Knight, expédié le 26 déc.
" Middlesex, Grozier, partant le 20 déc.
" Brunette, Robinson, do.
Barque [illegible], do.
" [illegible], Mansur, expédié le 19 dec.
" [illegible], expédié le 24 déc.

PHILADELPHIE.
Navire [illegible] Anderson, exp. le 20 dec. et parti le 30.
" [illegible], expédié le 17 déc.
" [illegible], Deacon, en charge le 26 déc.
Barque [illegible], Garvin, partant le 21 déc.

BALTIMORE.
Navire [illegible], Brewster, devant partir sous peu.
" [illegible], Nickerson, partant le 20 déc.
Barque [illegible]
Brick Catherine, [illegible], en charge le 29 déc.
" Aroostook, Gray, en charge le 16 déc.
Goel. Calino, Coleworthy, sous peu.

ALEXANDRIE, D.C.
Brick Perseverance, ——, parti le 13 dec.

CHARLESTON.
Navire Rowena, Reed, parti le 18 déc.
Brick Chapman, Thompson, expédié le 29 déc.
" Octavia, Hexie, en déchargement.

SAVANNAH.
Navire John Dunlap, Cheate, expédié le 18 déc.
Brick Atlantic, Wheeler, expédié le 18 déc.

PORTSMOUTH, N. H.
Navire Rockingham, Henderson, expédié le 18 déc.
" Fortitude, Libbey, parti le 23 déc.
" Apollo, Ricker, do.
" Rockingham.
Barque Orlwyk, Meacon, expédié le 18 nov.
" Huntress, Keating, expédié le 18 nov.

HARTFORD, (Conn.)
Goelette Lydia, Mills, partie le 12 nov.

PLYMOUTH, (Mass)
Barque Sherwood, Churchill, partie le 16 déc.

THOMASTON, (Maine.)
Brick Puritan, Ulmer, expédié le 16 dec
Brick Benjamin, Fuller, parti le 16 déc
Goel. Iowa, Carney, partie le 16 déc.
" [illegible], Rundlett, partie le 16 déc.

WARREN, R.I.
Barque Barrington, Barton, expédiée le 18 déc.

PORTLAND.
Navire Burmah, Ford, expédié le 23 déc.

CASTINE.
Navire Adams, Gay, expédié le 19 déc.

NEWPORT.
Brick Canonicus, expédié le 24 déc.

LIVERPOOL.
Navire [illegible], parti le 29 oct.
" Wm Pierce, en chargement le 4 nov.
" Orozimbo, Marcy, parti 25 nov.
" C. Campbell, Pentecost, parti le 29 oct.
" Gardiner, Jackson, parti le 26 nov.
" Columbia, Clark, parti le 26 nov.
" Burlington, Thing, parti le 26 nov.
" Queen, [illegible], parti le 28 nov.
" Nonantum, [illegible], parti le 28 nov.
" [illegible], Webb, parti le 2 déc.
" Kate, Brown, expédié le 1er. déc.
" Pennsylvania, Farnham, en chargement le 30 nov.
" [illegible] Washington, Stevens, en charge 30 nov.
" Brewster, ——, en charge le 30 nov.
" South America, ——, parti le 18 nov.
" Bee Hive, ——, rencontré en mer lat. 41, long. 10.
" Majestic, Mustard, parti le 21 nov.
" Sardina, Jackson, parti le 25 nov.
" Adelaide, Davidson, parti le 30 nov.
" Bradshaw, ——, parti le 4 nov.
" Ruby, ——, parti le 11 nov.

LONDRES.
Navire Charles, Brewster, en charge le 24 nov.
" Nestor, Moore, retourné en détresse.
" Natchez, Snow, parti le 1er. nov.
" Pennsylvania, Hodges, expédié le 17 nov.

NEWCASTLE.
L'Aboona, Esson, entré à Deal le 30 nov.

GREENOCK.
Navire Robt Morris, Walker, expédié le 26 nov.

CLYDE.
Navire Jupiter, Campbell, parti le 1er. nov.

HAVRE.
Navire Mindoo, Fitch, parti le 25 nov.
" Mozart, partant le 1er. déc.
" Jacob Pennell, Austin, parti le 25 nov.
" St. Clair, Putnam, retourné en détresse.
" Robt. Parker, Dwight, parti le 20 nov.
" Graville, Laplane, parti le 9 oct.

BORDEAUX.
Navire Oscar, Latapie, parti avant la fin d'oct.
" [illegible], en charge le 14 nov.
" Ganges, do.
" Adarse, partant le 20 nov.
" Eulalie, partant le 5 déc.
" Highlander, partant le 10 déc.
" Francis-Stanton, partant le 10 déc.
" Union, Deslandes, en charge le 14 nov.
" Bordeaux Packet, ——, parti le 27 nov.
" Cynosure, Simpson, parti le 23 nov.

MARSEILLES.
Barque John Browse, Sutton, partant le 9 nov.
" Mary-Frazier, partant le 20 nov.
" Richmond, sous peu.
Le Bangor, Ogden, partie le 20 oct.

FLESSINGUES.
Navire Meridian, Williams, parti le 24 nov.
L'Elizabeth, Lee, parti le 26 nov.
Le Rose, Tucker, parti le 26 nov.

BREME.
Navire Alexander, Warnkens, parti le 29 oct.
" America, Cardens, parti le 25 nov.
" Favorite, Ardus, relâché en détresse à Cowes le 14 nov.
" Frédéric, Jacob, parti le 25 nov.

BRISTOL, R.I.
Barque Empress, Gladding, partie le 17 déc.

COXHAVEN.
Le Horace, White, parti le 23 oct.
Le [illegible], Lunt, parti le 22 nov.

HELVOET.
Le Hope, Evans, parti le 30 nov.
Le Potomac, ——, parti le 18 nov.

GIBRALTAR.
Le [illegible], Lestor, en charge [illegible]

HAVANE.
Brick Heber, Conklin, sous peu.
" Thomas, Powers.
Goëlette Joseph Brown, Read, partie le 28 déc.
" Virginian, Barton, partant le 25 déc.
" Elvira, ——, sous peu.
" George Montgomery, incertain.
" Marmion, Smith, incertain.

ECRITURE SCIENTIFIQUE.
MR. GOODWANE, reçoit tous les jours de nouveaux élèves. Sa salle est située rue du Camp no. 3, près la rue du Canal. Cette méthode commence par un exercice qui donne à la main une grande hardiesse en même temps qu'un caractère d'uniformité toujours lisible. L'élève se trouve capable d'écrire convenablement pour les affaires de tout genre et une élégante écriture de fantaisie. Le cours est de 10 leçons. Classes de dames. Le genre enseigné dans cette classe est purement épistolaire. Mr. Goodwane se flatte d'avoir été honoré jusqu'ici du patronage des plus hauts personnages, qui, tous, ont approuvé sa méthode. [illegible] 11 janv—2

CARABINES—Les soussignés ont reçu un envoi de carabines supérieures de la manufacture de Bartlett & Bro. HYDE & GOODRICH, 11 janv 15, rue de Chartres.

MONTRES FINES—Les soussignés offrent à vendre un magnifique assortiment de montres fines consistant en montres en or et en argent, de Levers, simples et avec ornements de Tobias, Johnson et autres fabricants les plus renommés.
Montres françaises Alepine de tous genres, de pour dames, et une quantité de ces articles garantis et provenant des meilleurs fabricants. HYDE & GOODRICH, 11 janv 15, rue de Chartres.

CHOCOLAT—[illegible] de Kentucky, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 11 janv 134, rue des Magasins.

CHANDELLES & SAVON—92 caisses chandelles, 60 caisses savon, marque de William Jackson, en débarquement de l'Océana, à vendre par 11 janv ISAAC BRIDGE & co 134, Magasins.

SOQUES EN LAINE—75 caisses en débarquement du steamer Rubicon, à vendre par 11 janv ISAAC BRIDGE & co. 134, Magasins.

BOMBAZINES et drap d'été—Quelques colis, reçus tout récemment, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS, 11 jan rue de Chartres, No. 39, au 1er.

MOUSSELINE Suisses—Un grand assortiment en tout genre, reçu directement de ma fabrique en Suisse, à vendre par colis, à des termes accomodants. BOURRY D'IVERNOIS, 11 jan rue de Chartres, No. 39, au 1er.

MARCHANDISES ayant droit au Drawback,
Mousselines brodées en couleur,
Shalls et indiennes fond rouge,
Mouchoirs imprimés,
Cravates rayées en couleur,
Cottonades suisses,
Mousseline blanche en pièces, ayant droit au drawback, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS, 11 jan—6 39, rue de Chartres, au 1er.

TOILE de Dundee—300 pièces à vendre par 11 jan ANDREWS & BROTHERS, 56, Camp.

PORC—300 barils prime mess et prime à l'inspection et à vendre par J. VAIRIN & Co. 11 jan 17, rue du Commerce.

GRAISSE—300 barillets en magasin et à vendre par 11 jan—3 J. VAIRIN & Co. 17, Commerce.

WHISKEY—70 barils haute épreuve, à vendre par 11 jan J. VAIRIN & Co 17, Commerce.

TOILE et corde d'emballage—200 pièces et 200 rouleaux à vendre par J. VAIRIN & Co. 11 janv 17, rue du Commerce.

TRAITES sur Baltimore, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par J. VAIRIN & Co. 11 jan 17, rue du Commerce.

HARICOTS rouges—200 barils, à vendre par 11 jan J. VAIRIN & Co 17, Commerce.

LARD nouveau—13 barriques jambons et plats côtes, nouveaux de Cincinnati, à vendre par 11 janv BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

PORC pour habitation—200 barils, à vendre par 11 nov BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

CAFE—100 sacs café prime vert de la nouvelle récolte, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 11 jan 63, rue Gravier.

BŒUF—300 barils bœuf mess et prime à l'inspection, à vendre par BOGERT & HAWTHORN 11 jan 63, rue Gravier.

TOILE d'emballage et Cordes—300 pièces de Kentucky de 44 pouces, et 200 rouleaux cordes du Kentucky et du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 11 jan 63, rue Gravier.

GRAISSE—400 barillets et 20 barils graisse prime en feuilles, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 11 jan 63, rue Gravier.

CAFE—450 sacs café vert de la Havane en déchargement du brick St José et à vendre par JOSE PRATS, 11 janv 27, rue Toulouse

DOUBLONS—300 doublons espagnols à vendre par JOSE PRATS, 11 janv 27, rue Toulouse

CIGARES—70,000 cigares de la Havane, Canones, de différentes marques en renom en débarquement du brick Mary Estell à vendre par J. ALBERT, 11 janv 26, rue St. Louis

SEL—3500 sacs sel fin et gros de Liverpool en déchargement des navires Senator et Belmont, à vendre en lots, au gré des acheteurs par 11 janv ALEX PARK, 91, rue de la Commune.

CHARBON de Cannel et d'Orrel en débarquement et à vendre par ALEX. PARK, 11 jan 91, rue de la Commune.

FUSILS—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages de nouveaux envois de fusils fins doubles, qu'ils garantissent exempts de tout défaut, et qui proviennent des meilleures manufactures. HYDE & GOODRICH, 11 janv 15, rue de Chartres.

CAFE vert de la Havane en débarquement—75 sacs à vendre par 11 jan BARELLI & Co, 61 rue de la Commune.

ETOFFES du pays—50 balles et 20 balles écrues et blanchies à vendre par 11 jan BARELLI & Co. 61 Commune.

TABAC à chiquer—100 caisses et 40 1-2 caisses à vendre 11 jan BARELLI & Co, 61 Commune.

RIZ—50 barriques riz de la Caroline du Sud, à vendre par 11 jan BARELLI & Co, 61 Commune.

SUCRE—100 boucauts sucre de la Louisiane, en débarquement et à vendre par BARELLI & Co, 61 Commune.

SACS de grains—60 balles de qualité supérieure à vendre par 11 jan BARELLI & Co, Commune.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Mardi, 12 Janvier 1841.
La reprise de
L'ECOLE DES VIEILLARDS,
Comédie en 5 actes, de Casimir de Lavigne.
Suivie de
LA MAITRESSE DE LANGUES,
Vaudeville en un acte, de Lokroy.
On commencera à 6 1-2 heures.

THEATRE AMERICAIN.
Première représentation des troupes équestres de FOGG & STICKNEYS.
Lundi soir, 11 janvier.
Les deux troupes équestres réunies exécuteront une série d'exercices les plus extraordinaires. Pour les détails, voir les catalogues.
Le spectacle sera terminé par la pièce militaire intitulée:
LE CONSCRIT OU
L'EMPEREUR ET LE SOLDAT.
Henry Duval ... Mr. Conners
Représentation équestre chaque jour à midi, cette semaine.

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS.
LES personnes dont les noms suivent, ont été nommées par les souscripteurs commissaires pour la direction des bals de société masqués:

*Théodore Zacharie,	*Emile Duvillat,
*Henri Tete,	*R. T. Armistead,
A. T. Pickrell,	Victor Lebeuf,
Cyr. Bienvenu,	Robt. Richardson,
H. Griffon,	John A. Merritt.

Les noms précédés d'un astérique sont ceux du comité d'admission.
Le premier bal devant avoir lieu samedi prochain, le 16 janvier. Messieurs les souscripteurs sont priés de faire prendre leurs billets au bureau de la salle.
Le comité d'admission se réunira au bureau de la salle, vendredi, à 5 heures p. m. 11 jan—3

GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL.
Madame Scheidler, Mr. Runge, Mr. Scheidler ont l'honneur d'annoncer au public, qu'ils donneront
UN GRAND CONCERT,
Lundi 11 janvier, dans la salle de Bal de la Bourse St. Louis, qui sera ouverte au public la première fois pour cette occasion. 6 janv

SALLE DE LA LOUISIANE.
Rue St. Louis, entre Chartres et Royale.
MARDI 12 JANVIER.
BAL PARE ET MASQUE.
Prix d'Entrée, Cavaliers ... $1 00.
Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine. 10 janv

SALLE D'ORLEANS.
LUNDI SOIR, 11 JANVIER.
BAL MASQUE.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedi soirs, durant la saison.
[illegible]
11 jan mjs MITAUD.

GRANDE EXHIBITION ATLANTIQUE.
Au No. 109, rue de Chartres, entre Conti et Saint Louis
DERNIERE semaine de la grande exposition maritime, rue de Chartres no. 109 entre les rues Conti et St. Louis. Le public est respectueusement informé que cette exposition sera fermée lundi, le 11 janvier. Les expositions commenceront chaque soir durant la semaine à 7 heures 1-2. Les portes seront ouvertes à 7 heures.
Prix d'admission 50cts. Les enfants au dessous de 12 ans moitié prix. Pour de plus grands détails voir les catalogues. 9 jan—4

ACADEMIE
DE DANSE.
MONSIEUR E. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de famille ainsi que le public en général, qu'il a, pris des arrangements avec M. Devoti pour le remplacer dans ses leçons de danse et qu'à l'avenir deux classes du soir seront établies pour y recevoir des élèves; l'une rue St-Louis No. 121, l'autre rue Charles No. 14.
Les classes auront lieu rue St. Louis au No 121, les lundis, mercredis, et vendredis.
Rue St.-Charles au No. 14, Les mardis, jeudis, et samedis de 6 heures du soir à 10.
M. Devoti se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 30 déc—d

ENTREPOT de Marbre italien, No. 2, rue Royale, maison Nusson.—Le soussigné appelle l'attention du public de la Nlle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepot de beaux marbres d'Italie pour cheminées, grates de Russie, ornemens en albâtre, tables rondes en marbre, et autres differens articles d'Italie, qu'il vend à des prix extrêmement réduits. Le soussigné recevra pareillement toute espèce d'ordres pour toutes marchandises importées de New York ou d'Italie et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, statues &c.
N. B.—Il répare aussi les ornemens en albâtre, à son établissement.
Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.
11 janv J. FILIPPINI.

CHANDELLES [illegible] moule—75 caisses marque de G. Jackson, en débarquement du brick Cameo, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 11 janv 28 et 29, Nouvelle Levée

CIGARES de la Havane—217,000 cigares de la Havane, en débarquement de la goëlette Hero, à vendre par J. M. CABALLERO, 11 janv 32, Vieille Levée

CAFE—250 sacs café Havane prime vert, à vendre par J. M. CABALLERO, 11 janv 32, Vieille Levée.

PORC et graisse—100 barils porc prime et 60 barillets graisse, à vendre par WOOD & SIMMONS, 11 janv 90, rue des Magasins

MAQUEREAUX et beurre—60 barils maquereaux No. 3, 50 1-2 et 1-4 de barils do No. 1 et 20 tinettes beurre de Goshen prime à vendre par WOOD & SIMMONS, 11 janv 90, rue des Magasins

PLOMB EN ROULEAUX—36 rouleaux plomb, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 11 janv 90, rue des Magasins

CAFE RIO et indigo—400 sacs café Rio, 6 caisses indigo de Manille à vendre par WOOD & SIMMONS, 11 janv 90, rue des Magasins

CAFE de la Havane—300 sacs café prime vert, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 11 janv 29, Vieille Levée

TRAITES sur la Havane, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 11 janv 29, Vieille Levée.

VIN—200 barriques vin rouge et quarts de vin de Malaga doux, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 11 janv 29, Vieille Levée

SUCRE—60 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 11 janv 29, Vieille Levée

CIGARES—800,000 cigares de la Havane de choix, tels qu'imperiales, canones, regalias, &c. en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 11 janv 29, Vieille Levée

MR. VOISEL pere est prié de retirer des mains du soussigné d'ici au 20 de ce mois, 36 caisses vin mousseux, faute de quoi elles seront vendues pour le compte du ministère de MM. Vincent & De Beriet, négociants, pour compte de qui il appartiendra. J. ALBERT, 11 janv—3 26, rue St. Louis

LIQUEURS, genièvre de Hollande, eau de vie, whiskey, rhum, vin de pêches, vin Malaga sec, de Teneriffe, et de Madère à vendre par 11 jan BARELLI & Co, 61 Commune.

CHANDELLES de blanc de baleine, huile &c.—400 caisses chandelles de blanc de baleine de New-Bedford, 10 caisses [illegible]
6 barillets clous pour doublage en cuivre,
10 barriques zinc pour les toitures, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 11 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

$50 DE RECOMPENSE.
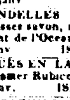
Parti marron de la boulangerie de la rue Bourbon No. 74, hier, vers les cinq heures du matin, le nègre FRANÇOIS, ou CRAPEAU, boulanger, ayant appartenu à M. M. Nicaud; François, est âgé d'environ 24 ans, de la taille de cinq pieds, d'une assez forte constitution, grosses lèvres, un bouquet de barbe au menton, yeux saillans, un peu cambré, et voûté, n'ayant qu'une dent à la machoire supérieure. Il est à supposer qu'il changera de vêtement, car il [illegible] boutons métalliques jaunes et collet en velours, un grand chapeau blanc.
On pense qu'il se tendra dans la seconde municipalité, où il a déjà été pris, faisant la cuisine dans des pensions, ou à bord de navires ou bateaux à vapeur travaillant du même métier.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le conduira au No. 74, susdésigne. Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis. 14 janv—3

LES soussignés offrent à vendre pour clore leur société, la belle Habitation sucrerie de Phillips et Rhea, sise sur la rive droite du bayou Lafourche, à dix neuf milles environ au dessous de Donaldsonville, dans la paroisse de l'Assomption, avec ou sans un nombre d'esclaves compris entre 40 et 50. Cette habitation a environ 11 arpents de face sur une profondeur de 120 arpents; 700 arpents sont défrichés, 400 sont plantés de cannes et le reste est pour le mais et les paturages.
Il y a une maison à 2 étages, un atelier à sucre en bois avec une machine à vapeur, un moulin horisontal et un moulin à mais y sont attachés. De plus, environ 20 bons chevaux et mulets, charrettes et charrues et instruments d'agriculture en quantité suffisante pour une habitation. On produira cette année sur cette habitation 500 boucauts de sucre; et sous le rapport de la fertilité du sol, et de la facilité pour dessécher, elle n'est surpassée, si elle n'est même égalée par aucune autre en Louisiane.
Pour les conditions, s'adresser à Geo Green & Bro. No. 86, rue Gravier, à la Nlle. Orléans, ou à Geo. W. Phillips, qui sera sur la ville que peu de semaines.
GEO. W. PHILLIPS,
JOHN RHEA.
P. S. Geo. W. Phillips et John Rhea, étant décidés à vendre leur habitation pour clore leur intérêts, la société existant entre eux est dissoute. 8 jan—12

A VENDRE—1000 sacs sel fin.
500 " " gros;
40 tonneaux charbon commun;
10 " " de Cannel, à bord du navire Phenix, de Liverpool. S'adresser à E. BAINET, 8 jan 13, rue Royale.

AVIS AUX STEAMERS—2000 cordes de bois de chêne et de frêne à 16 milles de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve en le remontant, sur l'habitation Providence, à vendre en lots au gré des acheteurs. On fera aussi des contrats pour tout quantité de bois au taux de $2 1-2 la corde. S'adresser sur les lieux, ou au No. 12, de la rue Royale. 8 jan—6

AVIS—Si un Monsieur, Italien de naissance, auteur d'un aperçu historique sur le Mexique, la Havane et les Etats-Unis, arrivé à la Nouvelle-Orléans, le 13 de décembre dernier à bord du bateau à vapeur le [illegible] désire occuper une place de professeur au collège de Baton-Rouge, il pourra s'adresser à M. Auguste Holier, rue St. Louis, No. 85 à la Nouvelle-Orléans. 8 janv—3

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les faisaient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 8 jan

Des avances en argent seront faites sur consignations de produits adressés à J. J. Andrews & Brothers, à New-York, ou à E. L. Andrews & Co. de la Mobile, par ANDREWS & BROTHERS, 8 jan 56, rue du Camp.

A VENDRE.
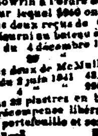
UN PIANO à six octaves bon pour des commençants, qu'on donnera à un prix avantageux.
S'adresser pour le voir, au bureau de [illegible] 8 janv

Il a été perdu hier matin entre l'habitation de Mlle Vanest et de M. Amand et celle de M. Sylvanie Peyroux, un portefeuille en maroquin rouge, lequel contenait un billet fait par Howrin à l'ordre de Melle. St. Amand de $3400 [illegible] sur lequel $[illegible] ont été reçues à compte.
Plus deux reçus de Geo. [illegible] pour du bois fourni au bateau à vapeur Mohican.
Un du 4 décembre 1840 de $306 30.
[illegible] 108 12 1-2
Plus deux de McMullen, pour du bois pour le même bateau du 2 juin 1841 483 27 1-2.
[illegible] 203 75.
Plus 25 piastres en billets de banque et de municipalités. Une récompense libérale sera donnée à celui qui remettra le dit portefeuille et son contenu à
8 jan—3 [illegible] COURCELLE, 56 Bienville

HUILE et Chandelles—200 caisses chandelles de blanc de baleine; 1000 gallons huile de sperm d'hiver et 1000 de [illegible] à vendre par [illegible] 8 jan [illegible] Bienville

HARICOTS—60 barils, à vendre par [illegible] 11janv ADAMS [illegible] & co, 38, Perdido.

POUR GALVESTON.
Paquet régulier pour mardi, le 12 janvier 1841, à midi.
Le steamer à haute pression NEW YORK, capitaine John T. Wright, partira positivement pour le port ci-dessus le 12 janvier 1841.—Ce bateau a été entièrement réparé et offre aux passagers toute la célérité et le comfortable que l'on peut désirer; sa marche est supérieure et il est avantageusement connu sous ce rapport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Conti, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier, ou à [illegible] AUSTIN & Co, 36 Commune.
Les familles pourront avoir des chambres closes pour elles.
Les jours de départ de New York sont: de la Nouvelle-Orléans, le 4, et le [illegible] de Galveston, le 7, et le 23 de chaque mois, et il sera [illegible] par le steamer Savannah qui partira de ce port le 8 et [illegible] de Galveston, le 12 et le 27 de chaque mois 11 jan

POUR LOUISVILLE—Le steamer EDWARD SHIPPEN, capt. J. C. Russell, partira positivement mardi le 12 courant, à 10 heures A. M. pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible] & Co [illegible] Levée 11 janv

POUR PHILADELPHIE—La goëlette LYCURGUS, capt. Lewis, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à 11 janv G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR NORFOLK & RICHMOND.
Le brick LONG ISLAND, capt. Howeld, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à 11 janv G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BALTIMORE.
La barque TENNESSEE a besoin de 150 balles de coton pour compléter sa cargaison. Pour ce fret et pour passage s'adresser à 11 janv. G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR NEW-YORK—Le paquebot EMILY, capitaine Mead, partira pour le port ci-dessus. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à bord en face de la presse à coton d'Orléans ou à BOGERT & HAWTHORN. 11 janv 63, rue Gravier

A FRETER POUR LIVERPOOL—Le trois mâts SWATARA, capitaine Dickenson, du port de 750 tonneaux étant à son premier voyage. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au poteau au dessous du chemin de fer ou à 11 jan JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

POUR NEW YORK—Lundi le 11 janvier, ligne de New York et de la Louisiane—Le packet LOUISVILLE, capitaine Hunt, partira comme ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à 11 jan JAMES C. WOODRUFF, 34 Camp.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Paquets—Devant partir le 13 courant—Le brick GANNICLIFFT, capitaine Lang, partira comme ci dessus. Pour fret de 300 barils ou passage, s'adresser à bord ou à 11 jan J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR LA HAVANE—Devant partir le mercredi 13 courant—Le brick AJAX, capitaine Powers, partira positivement comme ci dessus. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à 11 jan J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR NEW YORK—Devant partir le 18 courant, —Le packet HENRY, capitaine Salter, partira comme ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 11 jan J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR BALTIMORE—La barque ROSALBA, capitaine Spencer, a besoin de 40 à 50 balles de coton pour compléter sa cargaison, et partira immédiatement. Pour les conditions s'adresser à bord ou à 11 jan J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR BALTIMORE. Ligne de la Nouvelle-Orléans et de Baltimore—Le paquebot TIPPECANOE, capitaine Adams Gray, partira le 20 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 11 jan 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK—Le MASSACHUSETTS, capitaine L. Wilson, partira le 20 courant, pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 11 jan 24, rue de la Douane.

POUR BORDEAUX—Le navire VAILLANT, capt. Giraud, partira positivement samedi le 16 janvier. Pour fret de cent balles de coton, ou l'équivalent, ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau N. 8, troisième Municipalité, ou à 6 jan F. JORDY, 416 Royale.

POUR LA HAVANE—Le brick LEONORA, capitaine Sharp, partira sous peu. Pour la balance le fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 16 passagers, s'adresser au capitaine à bord—10ième Municipalité, ou à ALEXANDER & DOUGLAS, 6 jan 12, rue Poydras.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts fin voilier OCEANA, capitaine William Hammond, partira pour le port ci-dessus. Il peut prendre encore 400 balles, pour ce fret, s'adresser à F. FERRET, 58 Toulouse. 8 jan

POUR LA HAVANE—La barque fin voilière [illegible], capitaine Briggs, ayant la moitié de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face des bâtisses triangulaires, ou à 6 jan R. GRONING & Co.

POUR NANTES ET BORDEAUX—Le beau navire à trois mâts TALMA, capitaine Cayol, partira dans les premiers jours de janvier. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord, en face de la rue de l'Hôpital ou à R. A. LEFEBVRE & Co. 1 janv 12, rue Toulouse.

INSTITUTION
POUR L'EDUCATION DES JEUNES DEMOISELLES
Dirigée par Madame De Laruelle, de Paris.
Ancienne habitation de M. [illegible] 4 milles de la N. Orléans
MADAME DE LARUELLE, a fondé depuis quelques mois dans cette vaste habitation, dont la situation est aussi agréable que salubre, une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles, ayant obtenu de l'ouverture de son établissement un succès qui lui permet d'offrir aux familles toutes les garanties désirables, elle voit chaque jour s'accroître le nombre de ses élèves. [illegible] aux jeunes personnes qui lui sont confiées, tous les soins [illegible] et aidée par des professeurs de mérite elle ne néglige aucune des branches de l'éducation. [illegible] parents, ceux qui ont placé chez elle leurs enfans, lui ayant déjà exprimé toute leur satisfaction.
Le prix annuel de la pension est de $250, payables par quartier et d'avance. Les maîtres d'agrément se paient à part. 21 déc—1m

INSTITUTION DIRIGÉE PAR M. LE COLON. [illegible]
C. CUVELLIER.
L'OUVERTURE des classes, que des circonstances particulières ont retardée de quelques mois, aura lieu définitivement le 2 janvier 1841. L'enseignement sera organisé de manière que les élèves qui sortiront de cette institution, seront à même d'entrer dans la carrière du commerce ou de se livrer à l'étude des hautes sciences dans des établissemens d'un ordre plus élevé, tels que collèges, militaires écoles etc., etc.
On y enseignera, 1o. La lecture, l'écriture.
2o. L'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie.
3o. Cours de physique élémentaire.
4o. Géographie et l'histoire.
5o. Langues latine, grecque, française et anglaise.
Des professeurs d'une longue expérience dans la carrière de l'enseignement, d'un mérite reconnu dans leur spécialité seront attachés à cet établissement.
L'existence d'une discipline ferme et éclairée étant une des conditions les plus essentielles, pour assurer une bonne éducation, ainsi que le succès des études, le directeur de cette institution, décidé à l'imposer (comme par le passé), ne voulant pas avoir à la maintenir par des moyens rigoureux, [illegible]
Selon la coutume établie depuis long temps dans cette maison, et constamment maintenue, les heures de travail et de récréation seront ainsi distribuées.
HEURES:
de 7 à 8 étude.
8 à 9 déjeuner et récréation.
9 à 11 1-2 classe.
11 1-2 à 1 h. récréation.
1 à 2 dîner et récréation.
2 à 3 étude.
3 à 4 1-2 classe.
4 1-2 à 5 goûter et récréation.
Pour éloigner tout ce qui aurait une tendance à troubler l'ordre de l'enseignement et détourner l'attention des élèves pendant les heures de travail, les leçons d'arts d'agrément n'auront lieu qu'après les heures de récréation.
Toutes les croyances religieuses seront scrupuleusement respectées, toute discussion sur le dogme sévèrement interdite, en même temps que la moralité des élèves sera surveillée avec une inflexible rigidité.
Prix pour les externes.
Classe élémentaire $7
[illegible]
Pensionnaires 25 par mois payables par trimestre et d'avance.
Demi pensionnaires 16 payables à la fin de chaque mois.
Une réduction de $50 sur le montant annuel de la pension aura lieu lorsque deux enfants de la même famille seront reçus dans l'établissement; cette réduction sera de $100 pour 3 enfans.
Dans aucun cas il ne sera rien remboursé sur le montant d'un trimestre, excepté dans celui où des fautes d'une haute gravité obligeraient le directeur à inviter les parents à retirer leur enfant.
Monsieur Cuvellier, pendant les vingt années qu'il a dirigé cet établissement, ayant élevé les enfans d'un grand nombre de familles notables du pays et de l'étranger, ne croit pas qu'il soit absolument nécessaire d'entrer dans de plus longs détails.
Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux rue Moreau, entre les rues du Port et St. Ferdinand, 3me municipalité. 17 d—1m3pa

INSTITUTION JEFFERSON,
DIRIGÉE PAR G. J. LORD.
Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.
DANS cette institution, ouverte aux enfans de tout âge, les élèves reçoivent une instruction préparatoire à leur entrée aux collèges de Jefferson, West-Point et autres, et acquièrent les connaissances nécessaires pour débuter dans la carrière du commerce et des affaires.
L'enseignement se compose de la lecture, l'écriture, les langues française et anglaise, l'arithmétique, les mathématiques, la géographie, l'histoire &c.
Prix—Pour les élèves au-dessous de 10 ans, $6 par mois, De 10 ans et au-dessus ... $10 do.
La classe est ouverte de 8 heures et demie à 3 heures.
Il y a une classe extraordinaire de 4 heures à 5 heures.
Les soins les plus assidus sont donnés aux progrès des élèves; et une surveillance incessante maintient dans l'établissement le bon ordre et la discipline.
Mr. Lord s'occupe exclusivement de l'enseignement de l'anglais. L'instruction française est confiée à un professeur français d'une capacité reconnue.
N. B.—Dans la même institution, des cours extraordinaires de français et d'anglais, destinés exclusivement aux jeunes gens de 13 à 14 ans et au dessus, sont ouverts tous les jours de 5 1-2 à 8 heures du soir. 29 oct.

LES parents des élèves du collège de Spring-Hill sont prévenus, que l'ouverture des classes aura lieu le 13 courant. Le onze, les Rds. MM. Bach et Bazin se chargeront d'accompagner les enfants qui seront confiés à leurs soins. Les parens des nouveaux élèves ainsi que ceux qui voudront envoyer leurs enfants à cette institution, sont priés de vouloir s'adresser pour plus amples renseignemens au Rév. Mr. Bach, chez Mgr. l'évêque, au Rév. Mr. Bazin, chez Mr. Moni, ou à Mr. Huchet Kernion, agent pour le collège à la Nouvelle-Orléans.
N. B. Ces messieurs partiront le onze par le char de midi. 7 jan—3

AVIS.
JE Soussigné, ayant vu dans les gazettes un avis de [illegible] ainsi conçu "*Jean Dubelen Mr. et Mme Pradat*" déclare que ce Monsieur Dubelen est un imposteur, car je ne lui dois rien et il n'a jamais obtenu de jugement contre moi.
Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1841. P. PRADAT. 7 jan—3

LE Soussigné vient de recevoir par le Marengo, du Havre, un assortiment de paletots et pardessus ouatés, redingotes et habits, gilets cachemires et en satin qu'il offre de vendre au prix courant, à son magasin no. 167, rue Royale. P. LHUILLIER. 7 janv—3

AVIS.—Le soussigné désirant changer son genre d'affaires, offre à vendre à l'amiable son fonds de provisions et comestibles, parfaitement achalandé de marchandises les plus fraîches, situé encoignure Chartres et Toulouse, et à des conditions et prix avantageux. S'adresser au magasin même ou à MM. Aubry et Goboreche, Passage de la Bourse, No. 6. Si d'ici à mardi prochain, 12 janvier, ledit magasin n'est pas vendu à l'amiable, les marchandises seront vendues en détail et par lots par MM. Guinault et Dutillet, encanteurs, à 10 heures A. M. EDOUARD RAVELET. 6 jan

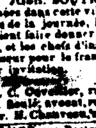
A VENDRE—TRENTE TABLEAUX A L'HUILE, de genres differens, par des maîtres distingués, tels que Horace, Vernet, Bellangé, Beaume, Th. Gudin, Swebach, &c.
Ces tableaux sont exposés au premier étage du magasin de MM. Duvivier, Woodlief & Co., rue de Chartres, No. 40. Ceux qui ne seront pas vendus à l'amiable, le seront à l'encan sous peu de jours. 6 jan

MR. JOSH. SOUTRA, professant depuis plusieurs années dans cette ville, ayant des dispositions quelques heures de la journée, informe les pères de famille qui désireraient faire donner à leurs enfants des leçons particulières, et les chefs d'institutions qui auraient besoin d'un professeur pour le français, latin, grec, &c. qu'il se rendra à leur invitation.
[illegible]
F. Boulé, avocat, rue Royale.
H. Chauveau, rue Bourbon.
6 jan—3

CHANGE sur Boston, à vendre par [illegible] THAYER & CUSHING 30, rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

TOILE D'EMBALLAGE DU KENTUCKY & CORDES.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu aujourd'hui lundi, 11 courant, à 11 1-2 heures, au magasin rue de la Commune, No. 38, 80 pièces toile d'emballage du Kentucky dans un état parfait.
60 rouleaux cordes do. do.
Aussi.—5 balles toile d'emballage forte de 44 pouces, un peu avariées, et vendues pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 11 janv

PAR A. D. DORIOCOURT.
MARDI 12 janvier 1841, à une heure p. m. à la Bourse St. Louis, sera vendu l'esclave MARY, âgée d'environ [illegible] ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse avec ses deux enfans l'un de 7 ans et l'autre de 3 ans.
Conditions, à la vente. 11 jan—d

PAR HEWLETT ET CENAS.
Vente de coton avarié.
IL sera vendu mardi soir, le 12 courant, à 4 heures à la presse à coton d'Orléans.
19 balles de coton avarié à bord du steamer [illegible], vendues pour compte de qui il appartiendra, sous l'inspection des gardiens du port.
Conditions comptant. 11 janv

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres, No. [illegible].
Marchandises et bijouterie française à l'encan.
JEUDI prochain, 14 du courant, à 10 heures du matin, au magasin de Mr. J. M. Lombard, rue St. Louis, encoignure Royale, il sera vendu un assortiment de marchandises françaises, tel que bijouterie et argenterie, couverts d'argent et autres, lunettes en or, broches, camées, [illegible] et à fleurs, verres de montres de différents genres, [illegible] librairie de Paris, œuvres de Voltaire, Buffon, J. J. Rousseau, Thiers, Histoire Universelle de Banquetille, Dictionnaire de Boiste et de l'académie, &c. &c. Pistolets de tir de Lepage, [illegible] selle et autres, cordonnerie, [illegible] tiges de bottes, [illegible] tapis de tables, brosserie, souliers [illegible]
Conditions: à la vente.

ATELIER D'HABITATION
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu mardi, le 12 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:
21 bons nègres appartenant à une habitation

No.	Nom	Âge
1	Edmond, nègre de champ, âgé de	21 ans
2	Solomon,	19
3	Antony,	30
4	Frank,	17
5	Little Ben,	17
6	Peter	25
7	Scipio,	18
8	Ned,	24
9	Walter,	24
10	Hamilton,	30
11	Big Ben,	22
12	Joe,	17
13	Oberson,	18
14	Bill,	30
15	Nab,	17
16	Patty négresse,	40
17	Adeline,	19
18	Henrietta,	19
19	Catherine,	6
20	Infant.	

Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis [illegible] ces et maladies prévus par la loi, et ils peuvent [illegible] minés avant le jour de la vente en s'adressant au bureau des encanteurs rue de la Commune, No. 38.
Cette vente sera positive. Les actes de vente [illegible] J. B. Marks, not. pub. aux frais des acquéreurs. [illegible]

VENTE DE SYNDIC.
Cha. Monrosse contre ses créanciers
PAR L. A. GARIDEL.
IL sera vendu lundi 25 Janvier 1841, à 4 heures précises de l'après midi, à la prolongation de la rue de l'Esplanade, entre les rues Roman et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, sous la date du 29 Décembre 1840, et à la requête du syndic des créanciers du dit failli:
1 Lot de Meubles meublans,
1 Lot de près de 300 volumes d'ouvrage de littérature,
Conditions comptant. 11 jan—1, 11, 18 et 25

Toile d'emballage.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu Lundi, 11 du courant, à 10 heures du matin, au No. 38, rue de la Commune:
4 balles Toile d'emballage un peu avariées, vendues pour compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 8 janv

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres [illegible].
MARDI prochain, 12 courant, à 4 heures de l'après midi, rue Jefferson, entre Chartres et Levée, il sera vendu pour compte d'une facture de barriques de vin de Bordeaux, de différentes [illegible] et qualités.
Conditions: Comptant. [illegible] janv

A ceux qui tiennent maison.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan Jeudi, le 14 courant, à 10 heures et demie, à leur magasin rue de la Commune, No. 38:
Un assortiment de choix de verreries, et d'argenterie plaquée, des derniers genres d'Europe, consistant en carafes, [illegible] compotiers, coupes à beurre, couvercles, verres à vin dans les genres les plus nouveaux, pour vins du Rhin, de Bordeaux, de Champagne, &c. Gobelets, carafes, de toilette, flacons, vases à fleur. Aussi une grande quantité de paquets de Sheffield tels que—Urnes montées en argent fin, bouilloires, flambeaux.
Conditions comptant—Vente à sa réserve.
On pourra examiner les marchandises deux jours avant la vente. [illegible]

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu lundi le 11 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues St. Anne & Conde, et sans réserve, le fonds d'un magasin de groceries en détail, consistant en
10 barils de vin, 10 barils cigarettes anisette de Marseille, papier à lettre, bouteilles, billard, fruits à l'eau de vie, thé imperial, pois de France, sirop d'orgeat et liqueurs de première qualité, sucre, sel, tabac, etc. 7 jan

Vente positive de propriété de valeur [illegible]
PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu vendredi le 15 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:
Un lot de terre de prix, situé dans la rue de la Douane, entre les rues Burgundy et Rempart, mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la dite rue de la Douane sur une profondeur de 106 pieds plus ou moins, le tout mesure anglaise, ensemble avec une maison en briques à deux étages, bâtie sur le derrière. Cette propriété est louée à raison de $40 par mois.
La position de cette propriété au centre de la ville, [illegible] en font un objet de grande valeur et en font un placement très avantageux pour les personnes qui désirent des capitaux.
Conditions—Douze mois de crédit, en billets souscrits et endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 7 jan

Succession de feu Jean Puech y Laporte.
PAR H. J. DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, siégeant en cette ville, il sera vendu [illegible] samedi 16 janvier 1841, à midi, [illegible] le contenu d'un [illegible] de marchandises sèches, [illegible] dépendant de la succession de Jean Puech y Laporte. 6 jan—6

PAR L. A. GARIDEL.
MERCREDI 27 janvier 1841, il sera vendu, à midi, à la Bourse [illegible], rue St. Louis
QUATRE-VINGT HUIT ESCLAVES
DE CHOIX, [illegible] sur l'habitation MARIGNY (dite Fatuxelle) [illegible]
[illegible]
Nouvelle-Orléans, 7 Janvier 1841.

PAR KLEVY.
Vente de Succession.
A [illegible] janvier prochain, au No. 25, rue [illegible], il sera vendu par ordre de l'honorable Cour des Preuves [illegible] paroisse de la Nlle. Orléans et sous la direction de J. B. Belier, exécuteur testamentaire de la succession de Henry Chatelanat, les articles suivants, [illegible]:
10 balles couvertures françaises,
1 lot de [illegible]
1 do. do. [illegible]
2 barils vernis.
3 caisses draps de billard.
2 do. queues de billard.
1 lot billes de billard.
Fournitures de lanternes.
Linge de corps du défunt.
Plusieurs [illegible]
Lampes et verres de lampes de billard.
Différentes qualités de vin rouge en barriques.
Do. do. do. do. en caisse.
Deux ou trois montres en or.
Conditions à la vente. 26 déc—[illegible]

LE soussigné fera des avances libérales sur des consignations de produits adressés à New-York et à Philadelphie. 22 déc—1m HENRY TETE, 13, rue Conti.

Des avances sur consignations pour New-York, seront faites, par O. H. [illegible], 24 dec 24, Vieille Levée.

Des avances d'argent seront faites sur consignations de produits adressées à nos amis de New-York. 20 nov R. GRONING & Co.

TRAITES sur la Havane, à vendre par 6 jan CUCULLU LAPEYRE & Co. 29 V Levée

AVIS—M. James B. Behn est à partir de ce jour associé dans notre maison. 1 janv SCHMIDT & Co.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Marengo du Havre, des chapeaux de sa dernière mode. 1er jan LOUIS A. BARBARIN, 113 Chartres.

ON demande une bonne couturière capable de conduire un atelier. Il est inutile de se présenter si l'on n'est bien capable et recommandé. S'adresser rue St. Pierre, No. 121, chez Mde [illegible]. 1 jan—6

A VENDRE—Deux cents barillets graisse. Quatre cents barils porc. Deux cents pièces toile d'emballage du Kentucky et d'Ecosse. Vingt balles ficelle. [illegible] 1 janv [illegible] WHITE & CO.

AVIS—M Fanchon frères ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont transporté les marchandises [illegible] dans l'incendie de leur magasin sur la levée au no. [illegible] de Chartres, entre Bienville et Douane. Les marchandises seront vendues à très bon marché. 6 jan—6

CAFE vert de la Havane en débarquement du brick Esmeline, à vendre par J. A. RICULFI, 44, Toulouse 6 jan

CIGARES—100 000 cigares de la Havane, Regalias, Canones &c. de la fabrique de Trio, Lopez & Figueroa, à vendre par J. A. RICULFI, 6 jan 44, rue Toulouse

SEL—4000 sacs sel gros et fin de Liverpool, de la cargaison des navires Diadem et Denmark, à vendre en lots au gré des acheteurs par F. JENNINGS, 6 jan encoig. Poydras et Magasins.

A VENDRE par le soussigné, d'importation directe: 40 barriques vin Montferrant, 45 barils vinaigre blanc, 10 demi pipes vieilles eau de vie de cognac, 1200 caisses de différentes qualités, 2 caisses vieux genièvre de Hollande. 6 jan C. DUFOUR, [illegible]

DESSIN ET PEINTURE.
MME. LAW informe respectueusement les habitants de la Nlle. Orléans qu'elle a l'intention de se fixer dans cette ville pour quelques semaines, pour y introduire un nouveau genre de dessin et de peinture inventé par elle, qu'elle enseigne en six leçons.
En six leçons les élèves apprendront à peindre et à dessiner des oiseaux, des fleurs, des animaux [illegible] d'après nature, soit d'après des estampes.
Mme Law apprend également le MEZZOTINTO (demi-teinte) fort joli genre de paysages et l'INDIAN JAPONNING.
Les leçons ne sont pas données par classes, mais seulement à un ou deux élèves à la fois.
Mme. Law engage ceux qui s'intéressent au progrès de son système d'enseignement de se présenter chez elle, maison de Mme. Bertrand, encoignure des rues Canal et Bourbon, appartement No. 15. L'entrée est dans la rue du Canal.
Mme Law se rendra chez les familles qui le désireront. 6 jan—2

AUX entrepreneurs et aux [illegible] marbres de cheminée d'Italie, [illegible] J. A. BEARD & FERNET.
[illegible]

CACAO—[illegible] BARELLI & [illegible] 11 jan.